

PROJET D'EVALUATION DU LGT JULES FIL ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

I PRINCIPES COMMUNS

Tout enseignant du lycée assure ses missions dans le cadre de sa liberté pédagogique.

Tout enseignant du lycée garantit une formation qui permet à l'élève de progresser, de développer son esprit critique, de construire son futur de citoyen et de préparer son parcours vers les études supérieures.

Dans ce cadre, l'évaluation a pour but d'accompagner l'élève et de le guider dans la construction de ses apprentissages, de ses savoirs et de ses compétences de manière régulière, en lien avec le livret scolaire du lycée (LSL).

Les enseignants du lycée ont harmonisé leurs pratiques. Ils sont maîtres de leurs progressions.

Les professeurs de l'établissement organisent dans leurs classes ou groupes, différents types d'évaluation au cours du trimestre sur les savoirs, les savoir-faire et les compétences à acquérir, travaillés en classe :

- **L'évaluation diagnostique** sert à connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui **n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève**.
- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle **permet à l'élève de se situer** dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser. **Une partie seulement de ces évaluations peut être prise en compte dans la moyenne**, selon les modalités annoncées par chaque enseignant.
- **L'évaluation sommative atteste un niveau** de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique. Elle est systématiquement **prise en compte dans la moyenne**.

L'évaluation certificative est le résultat des différentes formes d'évaluation qui figurent ci-dessus. Elle atteste du niveau des acquis au terme d'un processus de formation afin de délivrer un diplôme par la passation d'un examen.

La note chiffrée sur 20, expression de l'évaluation donnée par l'enseignant, souverain dans sa pédagogie et spécialiste de son enseignement, ne peut pas être contestée.

L'année scolaire est découpée en trimestres de la seconde à la terminale. Les évaluations seront organisées selon le niveau, les besoins des élèves, et le rythme de progression choisi, avec des formes différentes (oral, écrit, devoir à la maison, devoir en classe, travail de groupe, QCM, compte rendu de lecture...). Les évaluations seront en nombre suffisant pour mesurer significativement les progrès des élèves.

Les différentes modalités de communication (annotation des copies, appréciations, explications, savoirs et compétences) seront utilisées pour préparer ou corriger les évaluations selon les besoins de chaque classe.

Une concertation régulière entre les enseignants d'une même spécialité ou de plusieurs sera organisée afin de construire des progressions et des évaluations communes dans le respect des programmes officiels.

L'évaluation des lycéens doit concourir à les préparer aux attentes de l'enseignement supérieur en développant l'interdisciplinarité, l'autonomie, la curiosité intellectuelle, l'expression orale et écrite, le travail en groupe, la maîtrise de la langue française et de l'anglais.

Les modalités d'évaluation présentées ci-dessous sont susceptibles d'être adaptées par les équipes pédagogiques (enseignement hybride, distanciel, enseignant non remplacé, etc.).

Concernant les absences aux évaluations :

Cette problématique est traitée dans le cadre de la Note de Service du 28/7/2021 qui figure au B.O. n°30 du 29/7/2021.

Le professeur, spécialiste de sa discipline, est souverain pour décider quels sont les contrôles qui nécessitent un rattrapage et les modalités de ce dernier. Dans le cas d'un rattrapage, l'élève est informé via l'ENT ainsi que ses responsables légaux.

Pour toute absence, un **justificatif** dûment validé par la vie scolaire devra être présenté au professeur.

En cas d'absence longue, la situation sera examinée au cas par cas par l'équipe pédagogique.

Des dispositions particulières pourront alors être prises par le professeur pour garantir que chaque élève a une moyenne représentative dans sa discipline.

Concernant les fraudes ou tentatives de fraude :

Cette problématique est traitée dans le cadre de la Note de Service du 28/7/2021 qui figure au B.O. n°30 du 29/7/2021 et dans le cadre du règlement intérieur du Lycée Jules Fil.

En cas de flagrant délit, l'élève s'expose à une sanction.

Le fait de recevoir et/ou utiliser des ressources d'Internet, d'un autre élève ou d'un tiers est considéré comme une fraude. Si un travail non personnel est suspecté, l'élève pourra être interrogé à l'oral ou à l'écrit sur le contenu du travail rendu. Les contestations de fraude seront traitées conjointement par l'enseignant et la direction du lycée.

Si un enseignant estime que la moyenne d'un élève n'est pas représentative de son niveau (absence, fraude, autre situation) :

Cet élève sera convoqué à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement :

- si cette moyenne concerne le niveau de première, au cours du premier trimestre de l'année de terminale (épreuve sur tout le programme de première),
- si cette moyenne concerne le niveau de terminale, avant la fin de l'année de terminale (épreuve sur tout le programme de terminale).

Le format de l'épreuve est celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels. La note obtenue est retenue à la place de la moyenne manquante ou jugée non représentative par l'enseignant.

En cas d'absence sans motif jugé comme recevable par la direction à cette évaluation de remplacement, la note de zéro sera attribuée.

II PRECISIONS PAR DISCIPLINES, SPECIALITES ET OPTIONS

ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN	
ENSEIGNEMENT	PRECISIONS APORTEES
<u>Mathématiques</u> <u>Première et terminale</u> <u>technologiques</u>	Un élève sera évalué au moins deux fois au cours du trimestre dont au moins une évaluation écrite en classe. L'enseignant est le seul garant, à chaque trimestre, à ce que la moyenne soit représentative, du travail, des acquis et du progrès de l'élève. Dans un souci d'égalité et de travail collectif des enseignants, des progressions communes ont été mises en place et s'accompagnent de temps d'évaluation communs.
<u>Langues : anglais, allemand, espagnol, chinois</u>	Un minimum de deux évaluations par trimestre, dont la fréquence sera déterminée par la progression de la classe et les besoins des élèves qui porteront sur les compétences à développer au niveau de l'oral et de l'écrit (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite).
<u>Langue : anglais</u>	Une évaluation commune en fin de première, Une évaluation en fin de terminale, à laquelle sera adossée l'Attestation de Compétences. Cette Attestation portera sur l'ensemble des compétences écrites et orales.
<u>Langue : allemand</u>	Une évaluation en fin de terminale, à laquelle sera adossée l'Attestation de Compétences. Cette Attestation portera sur l'ensemble des compétences écrites et orales.
<u>Langue : espagnol</u>	Une évaluation en fin de terminale, à laquelle sera adossée l'Attestation de Compétences. Cette Attestation portera sur l'ensemble des compétences écrites et orales.
<u>Enseignement scientifique</u>	Chaque trimestre : une note minimum en présentiel dans chaque matière pour les trois disciplines (SVT coefficient 3, Physique coefficient 3 et maths coefficient 2) donnera un total de trois notes en présentiel au minimum. Les coefficients des évaluations en présentiel seront plus élevés que ceux des évaluations à la maison ou travail de groupe en classe. Au troisième trimestre une évaluation commune sera organisée.
<u>Histoire géographie première et terminale générale</u>	Trois notes certificatives par trimestre au minimum dont au moins une sera en lien avec les trois épreuves disciplinaires "traditionnelles" (croquis, étude de document(s), composition).
<u>Histoire géographie première et terminale technologique</u>	Deux notes certificatives par trimestre au minimum dont un exercice en lien avec les épreuves disciplinaires "traditionnelles" (réponses courtes à des questions, étude de document(s) guidée).
<u>Enseignement Moral et Civique</u>	Une note certificative par trimestre au minimum selon les modalités d'évaluation choisies par le professeur.
<u>Education Physique et Sportive</u>	Pour les classes de seconde et première, l'évaluation est sous forme de contrôle continu tout au long du cycle. Chaque élève est évalué sur un menu de trois activités appartenant nécessairement à trois champs d'apprentissages différents et abordés au préalable en classe de seconde et première. Les dates de CCF sont validées par nos inspecteurs et les dates de rattrapage sont prévues en fin d'année pour les élèves dispensés lors d'un CCF.

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

ENSEIGNEMENT	PRECISIONS APPORTEES
<u>Sciences Economiques et Sociales</u>	Préparer tout au long du cycle les élèves aux spécificités des épreuves de SES au baccalauréat (Epreuve composée en première et dissertation en terminale). Plusieurs évaluations seront réalisées avec des coefficients différents.
<u>Humanités, Littérature et Philosophie</u> <u>Année de première</u>	Dans la mesure du possible, les modalités d'évaluation pour la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie seront les suivantes : - Tous les travaux notés à faire à la maison et à rendre sont obligatoires. - Un devoir surveillé de deux heures en français et un devoir surveillé de deux heures en philosophie seront organisés chaque trimestre, sur les créneaux horaires des enseignements concernés. - La moyenne trimestrielle sera constituée d'au moins deux situations d'évaluation écrite.
<u>Physique chimie et SVT</u>	Chaque trimestre : trois évaluations au moins en présentiel et éventuellement un ou plusieurs autres évaluations (oral, devoir maison, étude de document....) de moindre coefficient, Parmi les trois évaluations trimestrielles, une au moins élaborée en commun par les enseignants de la spécialité pour tous les élèves de la spécialité. Les coefficients des évaluations en présentiel seront plus élevés que ceux des évaluations à la maison ou pour un travail de groupe classe.
<u>Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques</u>	Trois notes certificatives par trimestre au minimum dont au moins une sera en lien avec les trois épreuves disciplinaires "traditionnelles" (croquis, étude de document(s), composition ; oral).
<u>Sciences de l'Ingénieur</u>	Évaluation sommative (pendant TP) : trois minimum par trimestre – coefficient : 1. Évaluation sommative : entraînement ou évaluation de cours sous forme de QCM et entraînement en ligne (moodle). Évaluation sommative : une minimum par trimestre, coefficient : 4, sous forme de travaux écrits format papier. Oral de projet : deux minimum par an.
<u>Première STI2D : Innovation Technologique – IT</u>	Évaluation sommative : une minimum par trimestre, coefficient : 4, sous forme de travaux écrits format papier. Oral de projet : deux minimum par an.
<u>Numérique et Sciences Informatiques</u>	Evaluation formative : entraînement ou évaluation de cours sous forme de QCM et entraînement en ligne (moodle) et oral. Evaluation sommative : • en première, trois minimum en TP dont : ◦ deux mini projet – coefficient : 1 ◦ une évaluation à l'oral – coefficient : 1 ◦ quatre évaluations sous forme de QCM – coefficient : 1 • en terminale, quatre minimum en TP dont : ◦ deux mini projet – coefficient : 1 ◦ une évaluation à l'oral – coefficient : 1 ◦ une évaluation à l'écrit des compétences – coefficient : 1 • en première et terminale : 1 devoir surveillé – coefficient : 1
<u>Anglais Monde Contemporain</u>	En première : trois notes par trimestre. Un oral sur dossier à la fin du troisième trimestre sur un temps banalisé. En terminale : épreuve ponctuelle terminale (textes officiels).
<u>Première ST2S</u> <u>Physique de la santé</u>	60 % de l'évaluation soit trois évaluations sommatives par trimestre au minimum : • En cours de formation : évaluation des connaissances mobilisées et des capacités d'analyse • Des entraînements aux épreuves de terminale : en fin de cycle de première et en terminale, réalisation de devoirs surveillés communs 40 % d'évaluations formatives : • Des capacités transversales : par des prestations orales en s'appuyant sur la démarche d'étude et de projet • Des travaux réalisés en activités technologiques ou méthodologiques L'autoévaluation est mise à la disposition de l'élève par le biais de QCM en début et/ou en fin de séquence. L'élève pourra en discuter avec l'enseignant si besoin. Les différentes modalités d'évaluation se complètent.

<u>Mathématiques</u>	Un élève sera évalué au moins deux fois au cours du trimestre dont au moins une évaluation écrite en classe. L'enseignant est le seul garant, à chaque trimestre, à ce que la moyenne soit représentative, du travail, des acquis et du progrès de l'élève. Dans un souci d'égalité et de travail collectif des enseignants, des progressions communes ont été mises en place et s'accompagnent de temps d'évaluation communs.
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	
ENSEIGNEMENT	PRECISIONS APORTEES
<u>Mathématiques expertes et Mathématiques complémentaires</u>	Un élève sera évalué au moins deux fois au cours du trimestre dont au moins une évaluation écrite en classe. L'enseignant est le seul garant, à chaque trimestre, à ce que la moyenne soit représentative, du travail, des acquis et du progrès de l'élève.
<u>Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain</u>	Motiver ou dissuader les élèves dans leur projet d'orientation vers l'enseignement supérieur à fort contenu juridique. Plusieurs évaluations seront réalisées avec des coefficients différents.
<u>Latin</u>	Une note certificative par trimestre minimum, selon les modalités d'évaluation choisies par l'enseignant.
<u>Euro anglais</u>	Par trimestre pour les classes de première : une note en présentiel au moins pour chacune des deux matières (langue + Discipline non linguistique) = deux notes en présentiel au minimum donc une note sur le bulletin. Classe de terminale : une épreuve orale spécifique de vingt minutes devant un professeur de la langue et un professeur de discipline non linguistique.
<u>Euro espagnol</u>	Par trimestre pour les classes de première : une note en présentiel au moins pour chacune des deux matières (langue + Discipline non linguistique) = deux notes en présentiel au minimum donc une note sur le bulletin. Classe de terminale : une épreuve orale spécifique de vingt minutes devant un professeur de la langue et un professeur de discipline non linguistique.
<u>Education Physique et Sportive</u>	Des activités relevant de différents champs d'apprentissage sont proposées aux lycéens. Ils sont évalués par Contrôle en Cours de Formation suivant les référentiels validés par l'inspection pédagogique régionale.
<u>Arts plastiques et musique de la seconde à la terminale</u>	Fréquence et nombre des évaluations : seuil minimum de deux évaluations par trimestre. Fréquence : entre quinze jours et trois semaines. Evaluation individualisée selon le niveau initial (évaluation diagnostique) et adaptée. Grille d'évaluation précisée en amont des pratiques pour favoriser l'auto-évaluation.